Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1966

Artikel: Des coalitions surprenantes en aménagement du territoire
Autor: Rey, Michel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024671

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

peu près les mêmes références, il n'y a forcément que peu de personnes pour émettre des doutes, poser des questions, formuler d'autres hypothèses. De ce fait, nous sommes confrontés à une forme d'autisme, jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat. Ce que John Maynard Keynes avait formulé à sa manière, il y a bientôt un siècle, en disant que les politiques vivent avec des concepts économiques vieux de cent ans.

Mercredi 5 septembre, le WEF rendait son dernier *«verdict»* [9] sur les économies les plus compétitives. La Suisse continue de figurer en *pole position*. Impossible de concilier ce résultat avec les statistiques helvétiques sur les gains de productivité des entreprises suisses (DP 1961 [10]) qui seraient inférieurs, depuis des décennies, à ceux des autres pays développés. Mais cela ne fait ni chaud ni froid au Seco qui continue de s'alarmer sur les gains insuffisants de productivité dans notre pays, ni à l'OFS qui établit imperturbablement des calculs erronés de l'évolution de la productivité du travail.

Les «forces du marché»

Ce n'est pas tout. Lorsque la réalité s'écarte du modèle standard, la réflexion normale, rationnelle, scientifique devrait être de constater les lacunes et les insuffisances du modèle. Ce n'est pourtant pas ce qui se passe. L'idéologie dominante ne se remet pas en cause. Elle incite plutôt à prendre des mesures pour infléchir la réalité, avec l'objectif ou l'intention que cette dernière veuille bien se conformer aux conclusions tirées de la théorie.

Le drame que nous vivons depuis qu'a éclaté la crise financière, en 2007, est la parfaite illustration de notre propos. Le marché et la concurrence, selon le modèle standard, sont autorégulateurs – ce qui signifie que ses excès éventuels sont automatiquement corrigés par les *«forces du marché»*. Cette affirmation, ou mieux cette croyance qui tient lieu de profession de foi, s'est traduite par le Grand Bond En Avant de la déréglementation des marchés financiers dès le début des années 80. Avec les conséquences catastrophiques que l'on sait. Et il a fallu ces conséquences catastrophiques pour que s'esquisse – s'esquisse – un début de rétropédalage.

Le *corpus* du modèle standard n'en est pour autant en rien affecté. Au mieux, on cherche à prendre des mesures correctives pour éviter que ne se reproduisent les excès les plus visibles et les plus criants. Au pire, comme les Républicains américains, on annonce que les mesures correctives prises par l'actuel gouvernement démocrate seront supprimées puisque, selon Saint Ronald Reagan, l'Etat est le problème et non la solution. Et vogue la galère de l'autorégulation.

Des coalitions surprenantes en aménagement du territoire

Invité: Michel Rey • 4 septembre 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/21422

La bataille pour le sol est déclarée en Suisse mais son issue est incertaine (seconde partie)

Les débats récents autour de l'aménagement du territoire ont révélé une surprenante évolution des forces en présence (voir aussi DP 1965 [12]). Des coalitions imprévues se sont constituées tant au niveau fédéral que cantonal. Les oppositions ne se résument plus à un

affrontement classique entre gauche droite, ce qui rend plus incertaine l'issue du vote probable sur la loi révisée sur l'aménagement du territoire [13] (LAT).

Lors des débats aux Chambres fédérales concernant cette révision, les exigences concernant la délimitation des zones à bâtir ainsi que l'introduction d'une taxe d'au moins 20% sur la plus-value des terrains mis en zone ont trouvé des défenseurs parmi les parlementaires bourgeois. Le nouveau rôle de la Confédération, via notamment la coordination des plans directeurs cantonaux, a également divisé les parlementaires, non pas selon un clivage gauche– droite, mais bien plus selon leur origine, urbaine ou montagnarde.

L'initiative fédérale pour le paysage [14] a été lancée par les milieux de la protection du paysage et de la nature, mais elle a reçu un accueil favorable de la part des milieux agricoles. Des coalitions surprenantes entre des Verts et des milieux traditionnels et conservateurs sont derrière l'initiative Ecopop [15] .

Un constat similaire peut être fait au niveau cantonal, comme par exemple dans le canton de Vaud. En matière de logement, les partis de gauche et les associations de locataires vont appuyer des solutions qui risquent d'être en contradiction avec celles défendues par les Verts pour maîtriser l'étalement urbain. La proposition de l'ASLOCA visant à créer un fonds communal pour la construction de logements à loyer modéré va certainement entrer en conflit avec le souci de contenir l'urbanisation dans les lieux bien desservis par les transports publics. Au Grand Conseil vaudois, les premières interpellations ont été faites pour assouplir les exigences du plan directeur cantonal prévues à cet effet. Le prix du mètre carré et du mètre cube inquiète le citoyen soucieux de se loger, ce qui risque bien de le pousser à privilégier des solutions sans se préoccuper de la dispersion de l'urbanisation.

L'émergence de ces nouvelles coalitions s'explique par le fait que le sol n'est pas un bien comme les autres. Il intègre des dimensions émotionnelles qui font référence à l'identité et aux liens avec la nature. Il renvoie à une certaine conception de la propriété privée et du patrimoine individuel et collectif. Il est au cœur des conflits entre les intérêts privés et l'intérêt général.

Le clivage ville–campagne caractérise également le débat autour de l'aménagement. Il est clairement apparu lors de la votation sur l'initiative Weber [16] . On observe que globalement les cantons urbains (Bâle, Zurich, Genève) ont été plus soucieux de leur sol alors que les cantons ruraux et de montagne (Valais, Fribourg, Jura) disposent de zones à bâtir qui dépassent largement leurs besoins. Il est probable que la situation spécifique de chaque canton influencera le vote des électeurs, sans que l'on sache dans quelle direction.

A ce sujet, la réponse négative du Conseil d'Etat vaudois à la demande du gouvernement valaisan de faire usage du droit de référendum cantonal contre la nouvelle LAT est révélatrice. C'est la réduction des zones à bâtir là où elles dépassent les besoins de quinze prochaines années qui est contestée. L'exécutif vaudois soutient la LAT révisée car il craint que le référendum *«n'ouvre la porte à l'initiative pour le paysage, qui pourrait créer des problèmes au développement des projets d'agglomération»*. On notera qu'il n'y a pas eu unanimité au sein du Conseil d'Etat et que c'est au Grand Conseil de trancher.

Une autre dimension est à prendre en compte dans l'émergence de ces nouvelles coalitions. La politique d'aménagement du territoire a évolué dans son application. Conçue dans les années 70 comme une politique cadre de la Confédération, elle est mise en œuvre par les cantons. La pratique d'aujourd'hui révèle une politique davantage entre partenaires, d'une part

entre la Confédération et les cantons et d'autre part entre les cantons et les communes, ce qui remet en question les compétences des uns et des autres. Ce partenariat est admis par de nombreux cantons, notamment dans le cadre de la politique fédérale en faveur des agglomérations. Il est considéré par d'autres – le Valais en est le porte-parole – comme une intrusion de l'Etat central dans les compétences cantonales de l'aménagement.

Le débat sur la politique d'aménagement du territoire va gagner en actualité et en intensité avec l'aboutissement probable du référendum contre la révision de la LAT. On risque d'assister à une confrontation stérile et caricacturale entre les partisans d'un interventionnisme fédéral et les défenseurs à tout crin de l'autonomie cantonale et de la propriété privée. Le projet de LAT révisée mérite mieux qu'un débat réducteur.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. http://www.domainepublic.ch/pages/1966#
2. http://www.asloca.ch/?q=node/759
3. http://www.admin.ch/ch/f/rs/220/a270.html
4. http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=45292
5. http://www.domainepublic.ch/articles/17183
6. http://www.domainepublic.ch/articles/20172
7. http://fr.wikipedia.org/wiki/Icare
8. http://www.domainepublic.ch/articles/21334
9. http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness
10. http://www.domainepublic.ch/articles/21113
11. http://www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a271.html
12. http://www.domainepublic.ch/articles/21388
13. http://www.parlament.ch/f/dokumentation/dossiers/raumplanung/Pages/default.aspx
14. http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis356.html
15. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis406.html
16. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis345.html